

OPCO

Les OPCO (**Opérateurs de compétences**) ont un rôle important d'accompagnement des entreprises dans la formation professionnelle. Chaque entreprise **est rattachée, en fonction de sa branche professionnelle**, à un OPCO. Il faut prendre contact avec votre OPCO et déposer (généralement en ligne) les pièces justificatives. L'OPCO a besoin de trois documents pour ouvrir un dossier. Le devis, la convention de formation professionnelle et la brochure du programme. En principe il faut compter 15 jours pour obtenir une réponse de l'OPCO.

PÔLE EMPLOI

L'AIF est une aide pour les **demandeurs d'emploi** pour une formation professionnelle en accord avec leur retour au travail. Il faut faire approuver le projet de formation par son conseiller en démontrant sa cohérence avec le projet professionnel, en mettant en avant le programme, les coûts, la durée et la pertinence pour le retour à l'emploi. Le conseiller Pôle Emploi valide le projet et l'école envoie un devis via la plateforme Kairos au moins 15 jours avant le début de la formation, avec l'identifiant PE et le numéro de département du demandeur.

CPF

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif permettant à **chaque individu en France de cumuler des heures de formation tout au long de sa vie professionnelle**.

Les formations éligibles sont répertoriées sur le site internet officiel du CPF : www.moncompteformation.gouv.fr
Pour utiliser votre CPF dans notre école, choisissez une formation éligible, soumettez votre demande de financement, puis finalisez votre inscription pour commencer votre formation.

FIF PL

Ce fonds est pour vous si vous exercez une **activité libérale**, que vous êtes un **travailleur indépendant** ou encore un **conjoint collaborateur**.

Rendez-vous sur votre espace adhérent pour enregistrer votre demande de prise en charge. Votre demande doit être saisie en ligne au plus tard dans les 10 jours suivant le 1er jour de formation. Elle doit comprendre : l'intitulé de la formation, ses dates, sa durée totale, le nom de l'organisme, son numéro de déclaration d'activité de formateur et le coût HT.

Après étude de votre demande et en fonction des critères de votre profession, vous recevrez une réponse positive ou négative via votre espace adhérent.

COMMENT FINANCER ma formation?

AGEFICE

Ce fonds est destiné aux **chefs d'entreprises / dirigeants non-salariés**, ainsi qu'à leurs **collaborateurs et conjoints**, dans les secteurs du **commerce, de l'industrie et des services**.

Pour bénéficier du remboursement, déposez votre demande au moins 15 jours avant la formation, avec les pièces requises. Après confirmation, vous pouvez demander le remboursement dans les 4 mois suivant la fin de la formation.

PERSO

Utiliser ses propres ressources financières

ENTREPRISE

Dans un environnement en mutation constante, la formation continue est cruciale. La plupart des **entreprises investissent dans la formation de leurs employés**. Si vous souhaitez suivre une formation, renseignez-vous auprès de votre manager ou du service des ressources humaines pour connaître la politique de prise en charge des formations de votre entreprise.

Pour obtenir les documents nécessaires, contactez-nous pour les devis et programmes détaillés. En cas de refus, écrivez à votre contact pour comprendre la raison et vérifiez que votre dossier était complet.